

DECRET N° 2019-507

**portant nomination du Directeur Général des Affaires Politiques
du Ministère des Affaires Etrangères.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2003-011 du 3 septembre 2003 portant statut général des
Fonctionnaires,

Vu l'ordonnance n° 93-027 du 13 mai 1993 relative à la réglementation sur les
Hauts Emplois de l'Etat,

Vu le décret n° 76-132 du 31 mars 1976 modifié et complété par les décrets
n° 93-842 du 16 novembre 1993 et n° 2003-961 du 16 septembre 2003 portant
réglementation des Hauts Emplois de l'Etat,

Vu le décret n° 2019-016 du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Vu le décret n° 2019-026 du 24 janvier 2019, modifié et complété par le décret n° 2019-360 du 20 mars 2019 portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2019-062 du 1^{er} février 2019 fixant les attributions du Ministre des Affaires Etrangères ainsi que l'organisation générale de son Ministère,

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères,

En Conseil des Ministres,

Décète :

Article premier. – Mme N'Diaye Alice, IM 276 205, est nommée Directeur Général des Affaires Politiques.

Art. 2. – L'intéressée bénéficie des avantages et indemnités rattachés à ses fonctions pour compter de la date du présent décret.

Art. 3. – En raison de l'urgence et conformément aux dispositions des articles 4 et 6 alinéa 2 de l'ordonnance n° 62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent décret entre immédiatement en vigueur dès qu'il aura reçu une publication par émission radiodiffusée et/ou télévisée ou par voie d'affichage, indépendamment de son insertion au Journal officiel de la République.

Art. 4. – Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales et le Ministre de la Communication et de la Culture, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 27 mars 2019.

Andry RAJOELINA.

Par le Président de la République de Madagascar :

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

NTSAY Christian.

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Niaina ANDRIANTSITOHAINA.

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Richard RANDRIAMANDRATO.

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,

de la Fonction Publique, et des Lois Sociales,

Gisèle RANAMPY.

Le Ministre de la Communication et de la Culture,

Lalatiana ANDRIATONGARIVO RAKOTONDRAZAFY.